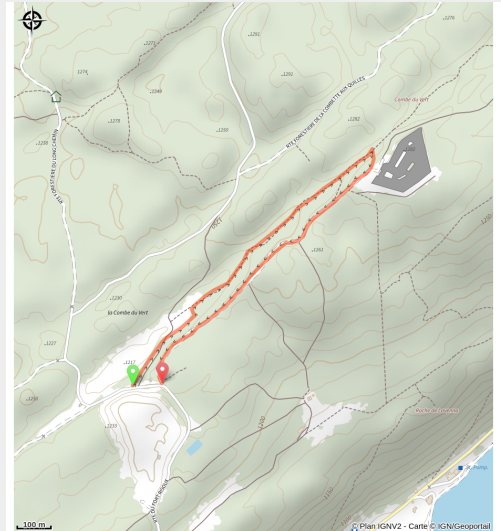


# La Combe du Vert

Bellefontaine - Longchaumois - Morbier - Les Rousses (39310)



(Laurent Cheviet)



## *Chemin boisée et clairière*

### Infos pratiques

Pratique : Raquettes

Longueur : 2.1 km

Dénivelé positif : 57 m

Difficulté : Piste facile

Type : Fermé

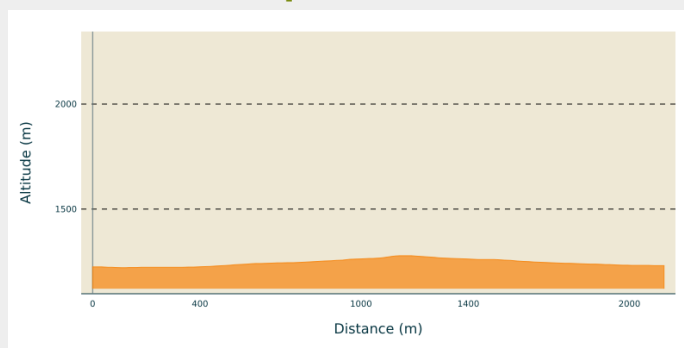
# Itinéraire

**Départ** : La Combe du Vert (39200 Les Rousses)

**Arrivée** : La Combe du Vert (39200 Les Rousses)

**Communes** : 1. Les Rousses (39310)

## Profil altimétrique



Altitude min 1221 m Altitude max 1278 m

Depuis le point de vente de la combe du vert prenez à droite la piste de desserte des parkings sur cinquante mètres et continuez tout droit quand celle-ci tourne à droite.

Suivez ce chemin sous-bois. A 800 mètres, le balisage raquettes quitte la route et descend sur la gauche pour déboucher dans une petite clairière. Prenez à gauche, restez dans cette clairière jusqu'au carrefour du Bas de la combe puis remontez jusqu'au point de vente par la gauche.

# Sur votre chemin...



# Toutes les infos pratiques



## Les bonnes pratiques sur les pistes raquettes



Je reste sur la piste  
qui m'est dédiée



Les chiens sont interdits  
sur les pistes de ski.  
Ailleurs, ils doivent être  
tenus en laisse



Je respecte  
les propriétés privées



Marquée fermée le 20/04/2024 à 09h03

# Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

## Arrêté préfectoral de protection des biotopes des Forêts d'altitude du Haut-Jura

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact :

Parc naturel régional du Haut-Jura  
29 Le Village  
39310 Lajoux  
03 84 34 12 30  
[www.parc-haut-jura.fr/](http://www.parc-haut-jura.fr/)

Ces zonages réglementaires sont mis en place pour garantir le maintien de ces forêts représentant l'habitat de nombreuses espèces protégées du massif : Grand Tétrás, Gélinothe des bois, Petites chouettes de Montagne, Lynx d'Europe etc...

La réglementation concerne principalement la période du **15 décembre au 30 juin** et organise / limite la fréquentation / les activités au sein de ces forêts.

Respecter cette réglementation c'est participer à la protection de ces formidables forêts, et peut être la chance d'observer l'une de ces espèces emblématiques.



### **i** Lieux de renseignement

#### Office de Tourisme Station des Rousses

495 rue Pasteur, 39220 LES ROUSSES

[infos@lesrousses.com](mailto:infos@lesrousses.com)

Tel : 03 84 60 02 55

<https://www.lesrousses.com/>



## Source



Espace Nordique Jurassien

<http://www.espacenordiquejurassien.com>